



Appel à projets ACI 2027

Politique d'établissement

Date de clôture : **18 septembre 2026**

La Rochelle Université lance son appel à projets **Politique d'établissement**

1. Priorités scientifiques

Cet appel à projets concerne les projets s'inscrivant dans la stratégie scientifique de l'établissement.

Ancrée dans un territoire littoral aux caractéristiques marquées par la diversité de ces paysages, sa biodiversité, ses activités économiques et exposé à des risques naturels et anthropiques, La Rochelle Université a construit une stratégie scientifique adaptée à ce contexte, centrée **sur la durabilité et la résilience en zone côtière**. Ses onze unités de recherche, ses deux fédérations de recherche et d'animation, ses observatoires et ses laboratoires communs, pour certains internationaux, mobilisent des expertises diverses couvrant les sciences de l'environnement, de l'ingénierie et celles des sciences humaines et sociales pour répondre à des questions très diverses*. Par des approches pluridisciplinaires, interdisciplinaires voire transdisciplinaires, ces différentes disciplines se mobilisent pour produire des connaissances fondamentales et des solutions concrètes pour :

1. Comprendre et modéliser les dynamiques naturelles propres à ce territoire littoral,
2. Concevoir les outils de modélisation basés notamment sur l'intelligence artificielle pour aider à observer, comprendre, prédire et décider,
3. Innover au service d'objectifs de développement durable et de santé globale,
4. Accompagner les sociétés littorales et rétro-littorales dans leur transition face aux changements climatiques.

**Comment les sociétés littorales se transforment, s'adaptent ? Comment réduire et gérer la vulnérabilité des zones côtières ? Comment promouvoir la santé et la gestion durable des ressources ? Comment accélérer le passage aux énergies renouvelables ? Comment assurer la durabilité des infrastructures, renforcer la résilience des matériaux ? Comment intégrer l'intelligence artificielle et les méthodes numériques dans ces processus ?*

2. Types d'actions soutenues

L'appel à projets 2026 concerne trois types d'actions :

- Projets interdisciplinaires ou transdisciplinaires entre équipes ou laboratoires relevant de la stratégie scientifique de l'établissement;
- Projets disciplinaires relevant de la stratégie scientifique d'établissement.
- Projet stage dans le cadre d'un cas d'étude UCLR ancré dans des problématiques territoriales et inscrit dans les principes de la science ouverte
 - Concernant ce troisième type nous recherchons une chercheuse ou un chercheur souhaitant s'impliquer dans le co-encadrement scientifique d'un stage de M2, en collaboration avec les personnels en charge du

développement de la plateforme UCLR et de la science ouverte à la Rochelle Université. Ce projet visera à poursuivre la valorisation opérationnelle des travaux de recherche menés à La Rochelle Université à travers le développement d'un nouveau cas d'étude transdisciplinaire, ancré dans des problématiques territoriales et inscrit dans les principes de la science ouverte. Le montant du stage sera pris en charge en complément de la demande de financement. Pour plus de précisions merci de contacter [S.Bonamour](#).

Dans cet appel, une attention particulière sera portée aux projets de recherche permettant à des étudiants de nos masters de réaliser leur stage dans un de nos laboratoires, alimentant ainsi une politique prioritaire de formation par la recherche de notre établissement. Si un stagiaire n'est pas nécessaire dans la réalisation du projet il faudra le justifier dans le formulaire.

2. Critères d'évaluation

Les dossiers devront remplir les critères suivants :

- Qualité scientifique du projet
- Clarté du dossier (qualité rédactionnelle, accès à des non spécialistes) ;
- En cas de stage : Qualité du stage proposé et master potentiel de recrutement ;
- Adéquation moyens / projet ;
- Contribution financière complémentaire gérée sur les fonds du laboratoire ;
- Ambition et retombées du projet ;

3. Financement

Selon l'ampleur du projet, le montant de l'aide demander pourra varier entre **4 000 et 8 000 €**.

L'aide sera attribuée en fonction du **budget prévisionnel détaillé** dans le formulaire de candidature.

Les projets devront nécessairement être réalisés au cours de l'année 2027. Il en est de même pour les dépenses associées. Une action ne peut donner lieu, la même année, qu'à une seule demande de financement auprès de l'établissement.

Co-financement : Une contribution financière via le laboratoire, l'équipe ou un projet de recherche géré au sein du laboratoire au plan de financement du projet est requise. Le statut des cofinancements (acquis ou sollicité) doit être précisé.

Dépenses éligibles : Le financement pourra être utilisé en fonctionnement, y compris indemnités de stages. Dans le budget, le montant mensuel dédié au stage est fixé à 700 €.

Dépenses non éligibles :

- Les salaires
- La rémunération d'un apprenti
- Les frais de publication (APC)

4. Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire de l'ACI s'engage à :

- Communiquer au plus tôt les informations concernant son action : date de manifestation, événements liés au projet (réunions de lancement, publications) communication dans les médias, à l'adresse aap-recherche@univ-lr.fr ;
- Se rendre disponible, s'il est sollicité, pour présenter son projet et les premiers résultats dans le cadre des journées d'animation spécifiques de l'établissement et auprès de la Commission de la recherche ou toute autre instance ;
- Réaliser un compte rendu d'ACI et l'envoyer à aap-recherche@univ-lr.fr une fois l'action réalisée et au plus tard le 20 décembre 2027 ; la rédaction de ce compte rendu n'est pas facultative.
- Réaliser un bilan financier de l'ensemble du budget (recettes et dépenses) présenté dans le cadre de sa demande (financement ACI, cofinancements, inscriptions, achat, mobilités etc..)
- Afficher le soutien de l'établissement sur les différents supports.

5. Modalités de dépôt et calendrier

Les projets devront avoir été validés et signés par la direction des laboratoires avant d'être transmis. Les projets impliquant plusieurs laboratoires devront être validés par l'ensemble des directions d'unités concernées. Aucun classement n'est demandé aux unités.

Le formulaire de candidature ci-joint doit être complété par le porteur. Les dossiers devront ensuite être envoyés au plus tard le **18 septembre 2026** à l'adresse aap-recherche@univ-lr.fr

Les dossiers d'ACI Politique d'établissement donneront lieu le **2 octobre 2026 matin** à des présentations devant une commission d'audition qui sera composée de la Commission de la recherche élargie aux directions d'unités et responsables de master. A cette occasion, les dossiers seront présentés si possible par les porteurs concernés, avec la possibilité de se faire représenter. Puis la Commission de la recherche statuera le **6 octobre 2026**.

Pour tout complément d'information, merci de contacter aap-recherche@univ-lr.fr